



## **Protocole sanitaire réouverture du secrétariat de mairie à compter du mardi 2 juin.**

### **OUVERTURE AU PUBLIC**

Avant son ouverture, une désinfection et un nettoyage approfondi sera réalisé par une entreprise spécialisée.

Le secrétariat de mairie rouvrira ses portes au public à compter du mardi 2 juin dans la limite de 2 après-midi par semaine, uniquement sur RDV les mardis et jeudi entre 14h et 18h.

Les RDV seront exclusivement pris par téléphone ou par mail. Ceux-ci se dérouleront suivant la procédure suivante :

Afin de respecter les gestes barrières et limiter la propagation du virus :

- Toute personne se rendant au secrétariat de mairie **devra porter un masque.**
- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition du public dans le sas **pour un lavage des mains en préalable obligatoire.**
- L'accueil du secrétariat de mairie sera spécialement aménagé avec du mobilier adapté à disposition du public. Ce mobilier fera l'objet d'une désinfection entre chaque RDV.
- Une vitre en plexiglass installée au niveau du comptoir d'accueil séparera nos agents du public.
- Les agents qui assureront l'accueil du public porteront un masque pendant toute la durée du RDV. Ils se laveront les mains au gel hydro alcoolique entre chaque RV.
- **Il ne sera pas possible de recevoir plus d'une personne à la fois** sauf cas exceptionnel nécessitant la présence de deux personnes notamment en matière d'état civil.
- Après chaque RDV, outre le mobilier, les points de contacts feront l'objet d'une désinfection par le secrétariat de mairie.

**Sur ces créneaux, aucune permanence téléphonique ne sera assurée.**

### **HORS DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Une permanence téléphonique sera assurée notamment pour la prise de RV les lundis, mercredi et vendredi entre 14H et 17H.

Pour toute demande, vous pouvez adresser un mail à l'adresse [accueil.ayguemorte@orange.fr](mailto:accueil.ayguemorte@orange.fr)

L'accès à la mairie est réservé au personnel administratif de mairie et à la municipalité (mairie et adjoints). La désinfection du secrétariat de mairie sera réalisée les mardis, jeudis et vendredis.

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Type modification</b>	<b>Version</b>
25/05/2020	Protocole sanitaire de réouverture du secrétariat de mairie	Rédaction initiale	V1.0